

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

Petite Section, Moyenne Section, Grande Section & CP

- Une photo de l'enfant
- Un certificat de naissance
- Les bulletins scolaires de l'enfant (s'ils sont disponibles) sauf pour l'entrée en Petite Section
- Une lettre de recommandation pour les parents, rédigée par des membres de la famille, des amis ou des relations professionnelles (non nécessaire si vous avez déjà un enfant à l'École Jeannine Manuel)
- Une lettre de recommandation pour l'élève rédigée par le Directeur ou la Directrice de son école ou l'un de ses professeurs (non nécessaire si l'enfant est scolarisé dans une école publique française ou s'il postule pour une entrée en Petite Section)
- Si les parents sont divorcés ou séparés, ils devront joindre une autorisation écrite co-signée
- Pour les entrées en GS et CP SEULEMENT** : Un bilan orthophonique d'aptitude à l'acquisition du langage oral et écrit (CELF-5, CELF-CDN-F, PLS-5, ELO par exemple) dans la langue maternelle de l'enfant ou la langue de son choix afin de déterminer s'il sera heureux dans une éducation bilingue exigeante